

Communiqué de presse

Le 15 Avril 2008

Le manque d'investissement des Caisses sur les honoraires médicaux rendent les dépassements inéluctables

Voici plusieurs semaines que nous entendons décrier avec force les dépassements d'honoraires des médecins, source « d'inégalité d'accès aux soins ». Nous sommes ainsi présentés, une fois de plus, comme des irresponsables cupides, ne sachant pas maîtriser le tact et la mesure inhérents aux dépassements, et prenant donc les patients en otage.

Des réformes sont donc évoquées à bas bruit, comme des mises en garde, et sans vraie explication, sur l'encadrement du secteur 2 et donc des dépassements.

La jeune génération de médecins s'agace de ces fausses accusations et s'inquiète des remèdes proposés qui pourraient transformer leur projet professionnel à très court terme.

Rappelons en effet la réalité des choses :

En 15 ans, l'indice des prix INSEE a augmenté de 27%, le SMIC de 60%, l'immobilier professionnel de près de 150% dans certaines régions, les assurances professionnelles de 800% pour des spécialités comme la chirurgie ou l'obstétrique. Dans le même temps, le tarif de remboursement de la sécurité sociale pour des interventions comme une chirurgie de prothèse de hanche n'a augmenté que de 6,5% ; la consultation des spécialités cliniques stagne depuis des années, et les cotations des radiologues et biologistes ont même quant à elles récemment baissées.

Les dépassements d'honoraires sont venus naturellement compenser **ce manque d'investissement de la sécurité sociale**.

Nous ne demandons pas mieux que d'appliquer des tarifs opposables, si ceux-ci sont en adéquation avec la réalité du coût des soins.

C'est pourquoi la CSMF – Jeunes Médecins, premier syndicat polycatégoriel de jeunes médecins, demande à tous d'arrêter de nous pointer du doigt.

Nous demandons à ce que les négociations sur la mise en place du secteur optionnel aboutissent rapidement, afin d'obtenir sans délai un secteur optionnel attractif pour tous, et nous demandons à ce qu'aucune entrave ne soit mise en place à l'encontre du secteur 2.